

Dossier suivi par :
Morgan REMYLaëtitia ATTAMNA
David MARTORELL
Jodie DERHETéléphone : 03.72.74.01.93 / 01.95 / 01.98
drh-biatss-ta@univ-lorraine.fr

La Présidente de l'Université de Lorraine

à

Mesdames et Messieurs les personnels de l'Administration
de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur**Objet : Campagne 2023 de promotion par tableau d'avancement des personnels AENES****Réf. : Lignes directrices de gestion (LDG) UL relatives aux promotions et aux valorisations des parcours professionnels adoptées par le conseil d'administration du 6 juillet 2021**

Je vous informe de l'ouverture, au sein de l'Université de Lorraine, de la campagne d'avancement de grade des personnels AENES, au titre de l'année 2023.

Les candidatures au tableau d'avancement seront étudiées par le nouveau groupe de travail « promotion » UL, puis par le groupe de travail « promotion » académique, au regard des critères d'appréciations fixés par les LDG (cf. LDG UL).

A cet effet, l'établissement propose une formation spécifique à destination des personnels. Cette formation permet à chacun d'acquérir la méthodologie nécessaire à la rédaction des différents organigrammes. En raison de la complexité de l'exercice, **il vous est vivement conseillé de réaliser ces formations** en amont du lancement de la campagne de promotion, soit en préparation de la campagne suivante

Si vous êtes promouvable et que vous souhaitez candidater, je vous remercie de bien vouloir vous rapprocher de votre supérieur hiérarchique qui vous communiquera les informations nécessaires à la constitution de votre dossier (cf. annexe_UL_2g).

Votre supérieur hiérarchique vous précisera également la date à laquelle il souhaite recevoir votre dossier complet original pour transmission à la DRH. Un exemplaire complet de votre dossier signé devra vous être transmis par ses soins et l'avis concerté de la direction de votre structure devra obligatoirement y figurer.

Si vous êtes promouvable mais que vous ne souhaitez pas candidater, vous devrez **obligatoirement** le préciser sur l'annexe C3, la signer puis la transmettre à votre supérieur hiérarchique pour visa.

La Direction des Ressources Humaine reste à votre disposition pour toute précision complémentaire.

A Nancy, le 06 mars 2023

Pour La Présidente et par délégation,
Le Directeur Général des Services Adjoint des
Relations Humaines et Sociales, Prévention et
Conditions de Travail

Sébastien LAJOUX

